



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Avis préalable d'ouverture de faillite

Date de publication: SHAB 06.05.2022

Publications supplémentaires: KABGE 06.05.2022

Date d'échéance prévue: 06.05.2027

Numéro de publication: KK01-0000021651

Entité de publication

Office des faillites de l'Etat Genève, Route de Chêne 54, 1211 Genève 6

Avis préalable d'ouverture de faillite Garage des Artisans Sàrl

Débiteurs:

Garage des Artisans Sàrl
CHE-207.624.355
Route des Acacias 47
1227 Les Acacias

Date de l'ouverture de la faillite : 28.04.2022

Remarques juridiques:

Les débiteurs du failli sont rendus attentifs au fait qu'ils ne peuvent plus s'acquitter en mains du failli sous peine de devoir payer deux fois, et ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont tenus de les mettre immédiatement à la disposition de l'office des faillites sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 5, CP). La publication concernant le type, la procédure, le délai de production, etc. se fera à une date ultérieure. Publication selon l'art. 222 LP.

Remarques:

Pour tout renseignement:
Groupe 5 + 41 22 3888905
F20220596

But :

exploitation d'un garage, d'un atelier de mécanique et toutes opérations d'achat et de vente s'y rapportant; la société peut également procéder à l'acquisition et l'administration de participations, pour son compte ou pour le compte de tiers, à des entreprises commerciales, financières ou industrielles, sises en Suisse ou à l'étranger, par prise d'actions, d'obligations, de parts, détention de créances ou toute forme adéquate, prise de brevets, de marques et de licences; elle peut traiter toutes les opérations qui seraient en relation directe ou indirecte avec son but principal; la société peut accorder des prêts à ses associés ou à des tiers, se porter caution d'emprunts souscrits par ses associés ou des tiers, garantir ces emprunts par l'émission ou le nantissement de titres

hypothécaires ou par la souscription de tout autre engagement financier, mettre ses biens en gage pour garantir toute créance; la société peut effectuer toute activité commerciale et financière, tout placement ou autre en rapport direct ou indirect avec son but ou qui soit propre à le réaliser; elle peut traiter ces opérations pour elle-même ou pour le compte de tiers, à titre de représentant ou de mandataire ou les faire exécuter pour son compte par des tiers; la société peut créer des succursales et des filiales en Suisse et à l'étranger et participer à d'autres sociétés en Suisse et à l'étranger.